



L'autorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

Communiqué de presse

10 septembre 2009

Un nouveau service en expérimentation pour Navigo : L'accès aux Parcs Relais

Le STIF souhaite développer la qualité de service offerte aux voyageurs dans les Parcs Relais (voir ci-dessous). Parmi les mesures envisagées, figure l'amélioration des conditions de correspondance entre la voiture et le mode ferré. Par cette nouvelle action, **le STIF confirme ainsi sa volonté de développer l'intermodalité** pour les usagers contraints d'utiliser leur véhicule particulier pour rejoindre les transports en commun.

Dans le cadre de l'expérimentation **menée par le STIF (Syndicat des transports d'Ile de France)**, sur 5 gares de la région, les abonnés d'un Parc Relais disposant d'un passe Navigo ou d'un passe Navigo Découverte chargé d'un forfait en cours de validité pourront, s'ils le souhaitent, **utiliser leur passe comme carte d'accès au Parc Relais** après s'être acquitté du montant de leur titre de stationnement auprès de l'exploitant du parc. **Cette possibilité permet ainsi de limiter le nombre de cartes à gérer pour les usagers tout en intégrant davantage les Parcs Relais au système de transports en commun francilien.**

Lancée en juin 2009 dans les Parcs Relais de Chelles - Gournay, Conflans-Ste-Honorine, et Villejuif - Louis Aragon, cette expérimentation va être déployée sur deux autres sites à partir du 14 septembre : les Parcs Relais de Houilles - Carrières-sur-Seine et de St-Quentin-en-Yvelines.

Tout au long de cette expérimentation, qui durera jusqu'en février 2010, le STIF recueillera les avis et les remarques des volontaires afin de compléter et perfectionner ce nouveau service avant d'envisager sa généralisation dans l'ensemble des Parcs Relais payants d'Ile-de-France.

Le Parc Relais : un trait d'union entre la voiture et le mode ferré au service de l'intermodalité



Le Parc Relais désigne un **espace de stationnement** aménagé à **proximité d'une gare ou d'une station RER**. Il accueille les usagers qui utilisent la **voiture particulière** pour **rejoindre** le réseau de transport public. En 2009, on en compte près de 550 en Ile-de-France pour plus de 400 gares. Afin de les **rendre plus attractifs**, le Conseil du STIF a approuvé un Schéma directeur des Parc Relais en décembre 2006. Il prévoit notamment la **création d'un label** afin de proposer aux usagers une qualité de prestation garantie en termes de **propreté, sécurité, accueil, information** et de **conditions d'accès**.

L'impulsion donnée par le Schéma directeur des Parcs Relais a permis au STIF d'engager en 2008 une participation sans précédent de plus de 12,6 M€, correspondant à un doublement de ses investissements par rapport à 2007.

Contacts Presse :

Sébastien Mabilie – 01 47 53 28 42 - sebastien.mabilie@stif.info

Guillaume Autier – 01 47 70 55 20 – 06 26 46 35 80 – gautier@maxymapublic.com